



MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION
NUMERIQUE

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Contrat de financement N° 91986 financement BEI

Contrat de subvention d'investissement N° 96 262 financement UE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET AMI N°04/MPTEN/PATN-BEI-UE/UCP/C/2025

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DES ETUDES
PREALABLES A L'IMPLEMENTATION ET DE L'ELABORATION DES TERMES
DE REFERENCE ET DES CAHIERS DE CHARGES POUR LA MISE EN ŒUVRE
DU SOUS-PROJET « RENFORCEMENT DU SYSTEME DE LUTTE CONTRE LES
EPIDEMIES »

I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), et une subvention de l'Union Européenne, pour la mise en œuvre du « **Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)** », et a l'intention d'utiliser une partie des fonds reçus pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à : « **Etudes préalables à l'implémentation et l'élaboration des termes de référence et des cahiers de charges pour la mise en œuvre du sous-projet « renforcement du système de lutte contre les épidémies »** »

II. Objectif général :

L'objectif général de la mission consiste à i) faire les études préalables à l'implémentation du sous-projet « renforcement du système de lutte contre les épidémies » afin de vérifier sa faisabilité et en mettant à jour la fiche projet disponible ; ii) élaborer les différents cahiers des charges en vue du lancement des appels d'offres nécessaires à la mise en œuvre et l'opérationnalisation durable de ce sous-projet.

III. Objectifs spécifiques :

Il s'agit donc de faire la mise à jour du sous-projet en vue de son implémentation en prenant en compte le cadre organisationnel, juridique, humain (techniciens de l'informatique) et technique (outils, matériel, etc.). Ainsi, les objectifs spécifiques de la mission sont :

1. Etudes préalables à l'implémentation du « renforcement du système de lutte contre les épidémies » :

Le consultant fera l'étude préalable à l'implémentation du sous-projet « Renforcement du système de lutte contre les épidémies », en s'appuyant entre autres sur la fiche projet, sur les premiers états des lieux (diagnostics) réalisés par les experts de l'assistance technique, et sur tout autre document pertinent disponible. Cela consiste à réaliser entre autres :

- La vérification et la mise à jour de la définition détaillée du périmètre et des objectifs du sous projet ;
- La vérification des textes législatifs et réglementaires et l'identification des textes complémentaires à élaborer pour la mise en œuvre du renforcement de la lutte contre les épidémies ;
- La vérification des ressources humaines informatiques disponibles au niveau du MSP, de la DTIC et de l'ACSI en tant qu'AMOA de l'Etat ;
- Le cadrage des solutions techniques nécessaires et la définition de leurs spécifications techniques ;
- La mise en œuvre d'une solution d'hébergement du système de lutte contre les épidémies ainsi que de l'interconnectivité nécessaire pour qu'il soit accessible à partir de l'intranet gouvernemental ou d'Internet tout en assurant sa sécurisation ;
- L'évaluation des coûts et des moyens à mobiliser (humain et matériel) ;
- La définition d'une feuille de route avec une planification détaillée des tâches ;
- Le cadrage et la mise à jour des risques et des indicateurs clés du sous-projet ;

2. Elaboration des cahiers des charges de mise en œuvre et de l'opérationnalisation des solutions proposées pour le renforcement du système national de lutte contre des épidémies

- A la suite des études préalables, il s'agira d'accompagner le ministère de la santé et de la population dans la rédaction des termes de références et des cahiers des charges qui permettront de lancer les appels d'offres pour la mise en œuvre d'un système national de lutte contre les épidémies performant et moderne. Les cahiers de charges comprendront entre autres les TDR et spécifications techniques détaillées pour :
 - Le renforcement du système de lutte contre les épidémies ;
 - Tous les outils et équipements associés,
 - La formation des agents des structures sanitaires selon les besoins et les moyens.

IV. Profil du cabinet

Qualifications du cabinet

La mission sera confiée à un cabinet (un cabinet de consultant ou un consortium) ayant une compétence avérée et une expérience pertinente pour l'exécution de missions similaires. Le consultant doit avoir le profil ci-après :

1. Le Consultant doit avoir au moins 10 ans d'expérience justifiée dans l'accompagnement et la fourniture de conseils pertinents aux pays.
2. Au moins deux (02) références dans l'accompagnement d'un gouvernement/pays (donc au moins 1 référence dans un pays africain) dans l'élaboration d'un système nationale de lutte contre les épidémies ou de projets similaires.
3. Au moins deux (2) références de réalisation d'une étude de faisabilité et / ou de cahiers des charges, d'un projet relatif à la lutte contre les épidémies, ou à la e-santé ou similaire (dont au moins un (1) en Afrique) dans les sept (7) dernière années (2018 à ce jour) et financés par un bailleur (BM, BEI, UE, KfW, GiZ, BAD, AFD, etc.)

V. Durée et lieu de la mission

La mission est prévue pour une **durée de six (6) mois** à compter de la date de démarrage de la mission.

La mission va se dérouler à Brazzaville en République du Congo avec la possibilité de se rendre dans les autres départements du pays.

- VI. L'Unité de coordination du Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN), invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les cabinets doivent fournir les informations ci-après : **(i)** la qualification pour exécuter les services pressentis, les missions similaires (brochures, références de l'exécution de contrats analogues, etc) ; **(ii)** les domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences du cabinet, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites ; **(iii)** les documents légaux (registre de commerce, immatriculation fiscale etc.)

Les cabinets ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae, ou une méthodologie de travail. Ils devront fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée et les attestations de bonne exécution.

VII. Eligibilité et critères de sélection :

- Eligibilité

Les entreprises originaires de tous les pays peuvent soumissionner.

La Banque européenne d'investissement n'accordera pas de financement et ne mettra pas, directement ou indirectement, des fonds à la disposition ou au profit d'une personne physique ou morale faisant l'objet de sanctions financières imposées par l'UE, que ce soit à titre indépendant ou dans le cadre de sanctions financières décidées par le Conseil de sécurité des Nations unies sur la base de l'article 41 de la Charte des Nations unies.

- **Candidature**

Toute personne morale ou groupement (consortium) peut soumettre sa candidature.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Le soumissionnaire doit produire soit l'accord de groupement existant ou tel qu'il ressort d'une intention de former un tel accord au moyen d'une lettre d'intention d'accord de groupement d'entreprises. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables pour l'exécution du Marché conformément à ses termes. Le soumissionnaire désignera un représentant habilité avec pouvoir de représenter le soumissionnaire et tous ses membres durant l'offre et l'exécution du contrat. En cas de candidature soumise par un consortium, chaque membre du consortium doit signer la déclaration d'intégrité dont le modèle est fourni.

- **Dossier de Candidature**

Le dossier de candidature doit contenir :

- Le formulaire de candidature complété et signé ;
- Les justificatifs de l'expérience du cabinet (contrat, attestation de bonne exécution etc.)
- Les documents légaux (immatriculation, registre de commerce,)
- La déclaration d'intégrité complétée et signée.

- **Situation d'exclusion**

Les candidats doivent joindre à leur formulaire de candidature une déclaration d'intégrité signée attestant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées dans le modèle de déclaration ci-joint.

- **Conflit d'intérêt :**

Les conflits d'intérêts surviennent lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions du promoteur, ou le respect des principes de concurrence, de non-discrimination et d'égalité de traitement dans la procédure de passation des marchés ou dans le marché, sont compromis pour des raisons familiales, affectives, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou de tout autre intérêt commun. Le concept de conflit d'intérêts couvre toute situation dans laquelle des membres du personnel (ou des consultants agissant au nom) du promoteur qui participent à la conduite de la procédure de passation des marchés ou sont susceptibles d'influencer le résultat de cette procédure, ont – de façon directe ou indirecte – un intérêt financier, économique ou personnel autre qui pourrait être perçu comme compromettant leur impartialité et leur indépendance dans le contexte de la procédure de passation des marchés ou de l'exécution d'un marché.

Le promoteur doit prendre les mesures appropriées pour prévenir, détecter et résoudre efficacement tout conflit d'intérêts découlant de la conduite d'une procédure de passation des marchés ou de l'exécution d'un marché, afin d'éviter toute distorsion de concurrence et de garantir l'exercice impartial et objectif des fonctions du promoteur ainsi que l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires ou entrepreneurs.

Il convient d'évaluer la présence ou non de conflits d'intérêts au cas par cas, en envisageant le risque effectif de conflit sur la base des circonstances particulières du cas en question. La personne ou l'entité concernée doit déclarer tout conflit d'intérêts éventuel et, s'il est avéré, présenter des preuves propres à lever le conflit d'intérêts ou à y remédier.

Lorsqu'il ne peut être remédié efficacement à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives, la Banque exigera du promoteur qu'il exclue tout soumissionnaire ou entrepreneur

touché par un tel conflit d'intérêts de la participation à une procédure de passation des marchés ou à un marché financé par la BEI.

- **Critères de présélection**

La présélection dans le cadre du présent AMI se fera sur la base de :

- Profil du consultant défini ci-dessus ;
- La capacité financière du consultant (évaluée sur la base des données fournies au point 3 du formulaire de candidature) ; au moins l'un des deux critères ci-après doit être satisfait :
 - Le consultant doit avoir un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois dernières années (2022 à 2024) au moins égal à 655 000 000 FCFA environ 1 000 000 euros ; ou
 - Le ratio de liquidité générale moyen doit être égal ou supérieur à 1
- La capacité professionnelle du consultant (évaluée sur la base des données fournies au point 4 du formulaire de candidature).

Le consultant doit avoir au moins trois personnes faisant partie de ses effectifs qui travaillent actuellement dans des domaines en rapport avec le présent marché.

En cas de candidature soumise par un consortium ou groupement, le chiffre d'affaires, la capacité professionnelle et les expériences des membres du consortium sont cumulés. Pour le ratio de liquidité seul le chef de file du groupement doit le satisfaire.

- **Nombre de candidats inviter à soumissionner**

Un cabinet ne peut soumettre plus d'une candidature, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où un cabinet soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront rejetées.

A l'issue de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, tous les cabinets éligibles satisfaisant aux critères de sélection seront invités à présenter une offre détaillée dans le cadre de la demande de propositions du présent marché. Parallèlement, les autres consultants seront informés du motif de rejet de leurs candidatures.

- **Procédures de passation des marchés**

La procédure sera menée conformément au guide de passation des marchés (GPM) pour les projets financés par la BEI et au manuel de procédures du PATN volet BEI-UE.

Le GPM BEI est disponible sur le site de la BEI : <https://www.eib.org/en/publications/20240132-guide-to-procurement-for-projects-financed-by-the-eib>

La méthode de **sélection est celle fondée sur la qualité et le coût (SFQC)**.

VIII. Recours des soumissionnaires

Les griefs formulés par les soumissionnaires sur le dossier de présélection ou au cours de la procédure de présélection des candidatures font l'objet d'un recours préalable auprès de l'Unité de Coordination du PATN.

Les candidats peuvent alerter le promoteur par écrit, avec copie à la BEI à l'adresse procurementcomplaints@eib.org, au cas où ils estimeraient que certaines clauses ou dispositions de l'AMI pourraient limiter la concurrence internationale ou introduire un avantage injuste pour certains candidats.

- IX. Les cabinets intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires au sujet du document de référence ou le dossier complet de candidature à l'adresse ci-dessous, de **8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures** (heures locales du lundi au vendredi).

Les dossiers de manifestations d'intérêt peuvent être envoyés par voie électronique ou déposés à l'adresse ci-dessous. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en **six (06) exemplaires** dont un (01) original au plus tard **le 10 Décembre 2025 à 16 h 00 (heures locales)** et porter la mention « **Manifestation d'intérêt relatif au recrutement de consultant chargé des Etudes préalables à l'implémentation et l'élaboration des cahiers de charges pour la mise en œuvre du sous-projet « renforcement du système de lutte contre les épidémies ».**

- X. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

A L'ATTENTION DU COORDONNATEUR DU

PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

**L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET, SISE AU 254, AVENUE PROSPER GANDZION, A COTE
DE L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU RWANDA, CENTRE-VILLE, ARRONDISSEMENT 3
POTO-POTO, BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO**

Téléphone : (+242) 06 636 72 28 / (+242) 05 071 55 55

E-mail : marches.patn@at-patn-bei.org

Le lien de téléchargement du dossier complet de candidature est le suivant :

<https://www.dropbox.com/t/Edj2L3sCPbFc1Q7E>

Fait à Brazzaville, le 22 octobre 2025

Le coordonnateur,

Michel NGAKALA